

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



PARCOURS

SES  
PER

EXCELLENCE SPORTIVE



2013 - 2017





# SOMMAIRE

<b>FICHE D'IDENTITÉ DE LA FÉDÉRATION</b>	<b>4</b>
<b>ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2009-2012 ET PROSPECTIVES</b>	<b>5</b>
<b>L'ORGANISATION DU PES</b>	<b>7</b>
<b>PROJET HAUT NIVEAU 2013-2020</b>	<b>10</b>
<b>STRATÉGIE DE HAUT NIVEAU</b>	<b>13</b>
<b>PUBLIC FÉMININ</b>	<b>16</b>
<b>COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE 2013-2016</b>	<b>17</b>
<b>CRITÈRES D'INSCRIPTION EN LISTE</b>	<b>21</b>
<b>CONVENTION SHN – FFTIR</b>	<b>25</b>
<b>PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE</b>	<b>26</b>
<b>ENCADREMENT DU PES</b>	<b>34</b>
<b>ORGANIGRAMME DE LA DTN</b>	<b>35</b>
<b>DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>39</b>
CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES	39
CONDITIONS D'ENTRÉE COLLECTIFS	45
TABLEAUX DES COLLECTIFS	48
CONVENTION INDIVIDUELLE HAUT NIVEAU	53

## FICHE D'IDENTITÉ DE LA FÉDÉRATION

Nom de la Fédération	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
Déclaration en préfecture	31 mars 1967
Reconnaissance d'utilité publique	1 <sup>er</sup> octobre 1971
Agrément du ministère chargé des sports	27 septembre 2004 (JO 07/10/2004)
Délégation du ministère chargé des sports	31 décembre 2012 (JO 03/01/2013)
Disciplines reconnues de haut niveau	Epreuves olympiques (pistolet, carabine et plateau) Epreuves mondiales (pistolet, carabine)
Nombre de licences total	164 550
Nombre de licences Hommes	148 239
Nombre de licences Femmes	16 311
Nombre de clubs	1 624

**Président :**  
Philippe CROCHARD

**Directeur Technique National :**  
Gilles MULLER

## ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2009-2012 ET PROSPECTIVES

Les résultats de l'olympiade à Londres ont confirmé le positionnement de la France sur l'échiquier international. Dans toutes les disciplines olympiques de la Fédération Française de Tir, les résultats tendent vers une élévation de notre représentativité internationale. Ainsi, notre stratégie repose sur les éléments suivants :

- Axer notre visibilité sur les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro 2016, parce que les JO sont mobilisateurs pour l'ensemble des composantes de la Fédération en favorisant la notion d'excellence.
- Revendiquer une excellence olympique durable basée sur une culture de la médaille d'or.
- Créer et accompagner les collectifs nationaux en prenant en compte la réalité du haut niveau (performance, aide à la performance, logistique de compétition, encadrement, plan d'actions, relève...).
- Accompagner les collectifs d'entraîneurs experts pour chaque discipline.
- Échanger avec les meilleures nations mondiales (Chine, USA, Corée du sud, Italie, Allemagne, Russie).
- Renforcer la pré-filière fédérale (Parcours d'Entraînement Régional) afin d'optimiser la qualité de recrutement dans le Parcours de l'Excellence Sportive.
- Affirmer la présence de la France par ses infrastructures par la création d'un centre d'envergure mondiale (projet Châteauroux).

### CLASSEMENT DE LA FRANCE

Compétitions de référence	CDE 2009		CDM 2010		CDE 2011		JO 2012	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Disciplines Olympiques	5	6	22	9	3	3	5	13
Global	4		13		3		6	
Pistolet	10		18		4		8	
Carabine	3		9		9		10	
Plateau	9		12		3		15	

## DIAGNOSTIC DE LA FILIÈRE 2009-2012

### POINTS FORTS

- Les pôles France ont produit des performances dans les compétitions internationales et constituent majoritairement les équipes de France (hors plateau).
- La population des athlètes des pôles France répond aux cibles souhaitées.
- Engagement politique et financier fort de la fédération et du MSJEPVA
- Implication des établissements nationaux comme une valeur ajoutée à la structuration de la filière.
- L'accompagnement en matière d'aide à la performance (recherche, évaluation).
- Échange avec les meilleures nations mondiales.

### POINTS FAIBLES

- Certaines installations ne sont pas dédiées uniquement à la pratique du haut niveau.
- Faiblesse d'un flux continu d'alimentation entre les pôles espoirs et les pôles France jeunes.
- Absence de filière structurée dans la discipline plateau.
- Éclatement de la population Élite Junior
- Faible attractivité du pôle espoir en concurrence avec les collectifs nationaux du PER.

# L'ORGANISATION DU PES

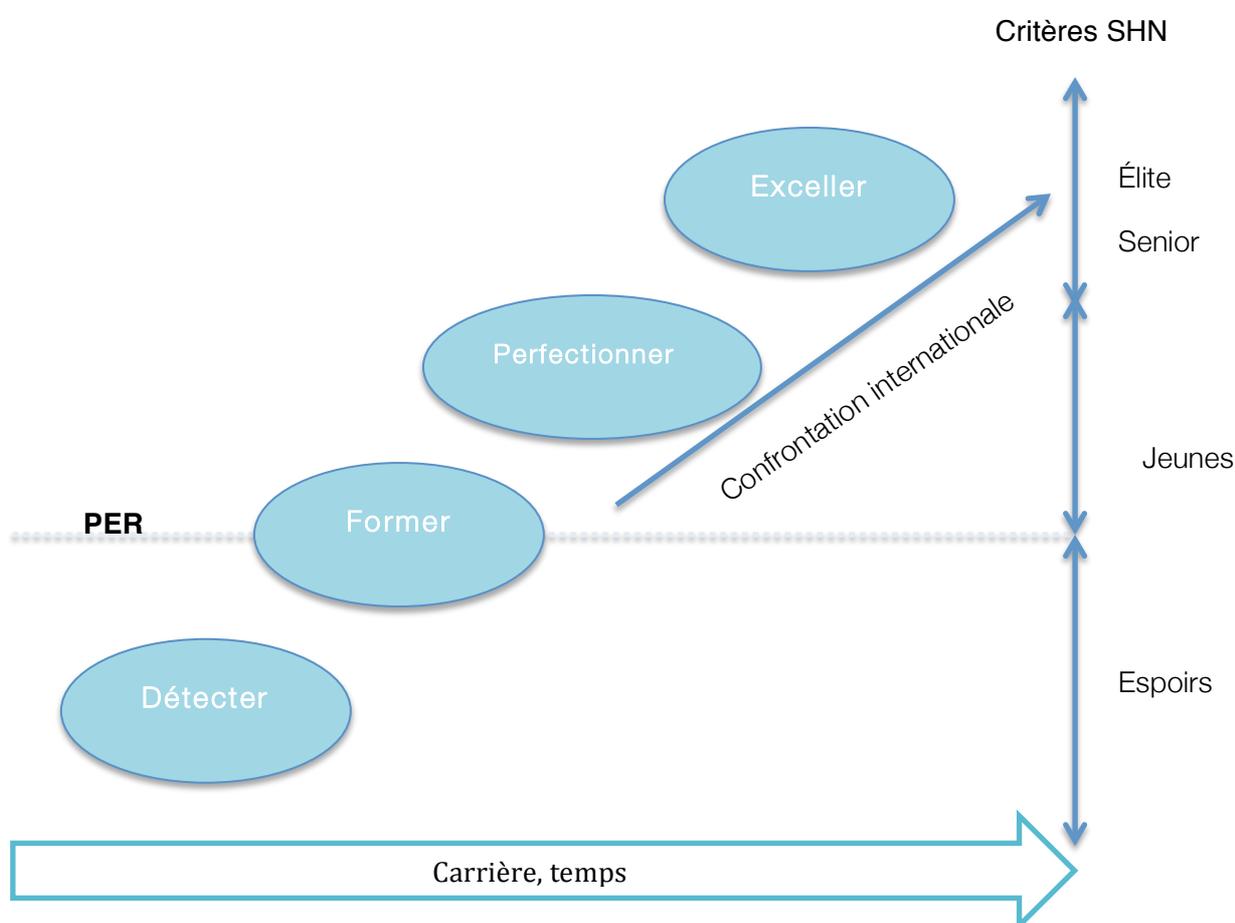
## I Les étapes du PES :

Quatre étapes sont identifiées :

1. **La détection**, période de découverte des habiletés.
2. **La formation**, période de l'accès à la pratique compétitive.
3. **Le perfectionnement**, étape de l'accès au haut niveau.
4. **L'excellence**, étape de concrétisation dans les compétitions de référence.

Elles peuvent être schématisées de la manière suivante :

### Inscription du projet dans le temps



1. La première étape est celle de **la détection**. C'est une période de repérage des habiletés et des talents en sortie des écoles de tir. Ancrée au dispositif des Cibles Couleurs ce sont les premiers pas dans la pré-filière du PER. Les lieux d'entraînements sont les clubs avec quelques actions au niveau des ligues.

2. La deuxième étape est celle de **la formation**. C'est une période didactique d'acquisition et de renforcement des habiletés conjuguée à une entrée dans le processus du double projet. Les lieux d'entraînement sont les clubs, les actions complémentaires sont initiées par les ligues et les inter-régions. Les collectifs sont identifiés conjointement par les ligues (maillage régional) et la DTN dans le cadre du plan des cadets nationaux du PER.

3. La troisième étape est celle **du perfectionnement**. C'est une période d'évolution des charges d'entraînement avec une sensibilisation au modèle de performance individuelle. Les savoir-faire technico-tactique sont en acquisition et la confrontation sportive est une donnée importante de la progression. Le double projet est installé et les lieux d'entraînement sont diversifiés entre la structure club et les pôles.

4. La dernière étape est celle **de l'excellence**, elle est définie comme étant la période de préparation aux podiums internationaux et d'acquisition d'une culture de la gagne. L'exigence de progression et de confrontation doit être continue tout au long de cette étape afin de gagner les quelques places qui séparent le finaliste du médaillé. C'est donc une période particulièrement délicate, notamment chez les jeunes, car elle implique d'articuler une augmentation très importante de la charge d'entraînement avec un suivi étroit du double projet. Le modèle de performance est déterminé de façon précise par chaque athlète.

Les lieux d'entraînement de ces sportifs de haut niveau sont les pôles ainsi que les clubs.

## **II Les structures du PES :**

### **1. Les pôles France : Le regroupement des élites**

Les pôles France (voir cahier des charges en annexe) sont constitués **par des sportifs en liste de haut niveau**. Ce sont les lieux privilégiés d'entraînement **des membres des équipes de France**. L'objectif pour les sportifs au sein de ces structures est d'acquérir la culture de la médaille olympique. Encadrés par des entraîneurs experts, ils bénéficient des moyens mis à disposition conjointement par la FFTir et l'État ainsi que du soutien des établissements nationaux d'accueil du ministère. Ces structures sont également des centres de ressources au profit des athlètes de haut niveau hors structures. Pour chaque discipline le pôle France est la tête de réseau pour le pôle France jeune et le pôle espoir.

### **2. Les pôles France Jeunes : Le perfectionnement**

Ils sont majoritairement composés de sportifs inscrits dans la catégorie « Jeune » de la liste des sportifs de haut niveau (voir cahier des charges en annexe). Des sportifs inscrits sur la liste des sportifs « Espoirs » peuvent également intégrer ces pôles.

L'objectif prioritaire est d'apporter les prérequis nécessaires à l'atteinte des finales et des podiums des compétitions internationales jeunes. Les objectifs sportifs doivent s'accompagner d'un aménagement de la scolarité et d'une attention particulière portée à l'orientation. Encadrés par des entraîneurs experts, ils bénéficient d'un suivi dans tous les domaines de la performance. Ces structures sont également des centres de ressources au profit des athlètes de haut niveau hors structures.

### **3. Les pôles espoirs : la formation**

Le pôle espoirs (voir cahier des charges en annexe) a pour objectif d'intégrer les jeunes talents issus de la détection pour les former afin de révéler leurs aptitudes. Cette structure a double vocation ; celle d'accueillir les jeunes talents issus de la détection nationale, et celle de drainer les élites régionales de proximité. Le soutien financier de ce pôle espoirs est majoritairement assumé par les fonds fédéraux et partiellement sur les fonds régionaux. En fonction de sa disponibilité, il peut être centre ressource régional.

#### **4. Dispositif d'accompagnement des sportifs hors pôle**

Ces sportifs de très haut niveau avec un modèle de performance bien identifié bénéficient d'un accompagnement individuel sous forme de stages d'entraînement, de systèmes d'aide à la performance et d'un soutien financier contractualisé par convention. L'ensemble des pôles leur est ouvert comme centre de ressources.

### **III Les collectifs :**

#### **1. Objectifs et moyens**

L'objectif des collectifs est d'identifier et de réunir des athlètes d'un même niveau de performance afin d'une part, de les préparer aux échéances internationales les plus proches et d'autre part, de détecter les forts potentiels pour leur transmettre, par l'organisation de regroupements réguliers, une culture du haut niveau et de l'excellence qui leur permettra de progresser et de s'exprimer au plus haut niveau. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec un réel engagement du sportif qui doit adhérer totalement au processus de préparation mis en place par la DTN.

#### **2. Le double projet**

La FFTir est attachée à la vision du double projet. Pour les trois disciplines olympiques le parcours sportif est balisé par un responsable chargé du suivi socio-professionnel. L'ambition de la fédération est de permettre à chaque athlète de se réaliser sportivement et professionnellement. Il est à noter ici que l'accès au plus haut niveau suppose des choix d'orientation et d'aménagement compatibles avec les charges d'entraînement et de formation.

### **Les Écoles de Tir**

La FFTir organise annuellement un championnat de France destiné aux très jeunes tireurs : le championnat des Écoles de Tir. Cette compétition à deux tours qualificatifs, les échelons départementaux et régionaux et un tour national le « France » se réalise dans des conditions de pratique adaptées au jeune public. Trois catégories d'âge sont concernées couvrant la période 9 ans à 14 ans : poussin 9/10 ans, benjamin 11/12 ans et minime 13/14 ans.

Ce championnat permet une première approche de la pratique compétitive en alliant sérieux et détente. Le support pédagogique nécessaire à l'apprentissage du tir par ces jeunes tireurs est assuré par le dispositif Cibles Couleurs. Ce passage de grade valide des savoir-faire en permettant, depuis son instauration il y a une dizaine d'années, d'alimenter en profondeur les collectifs.

### **Le dynamisme du PER**

La tête de réseau du Parcours de l'Entraînement Régional est confiée à l'ADTN responsable national du PES-PER. La mise en place du dispositif, son suivi et son contrôle sont de sa responsabilité. La création d'un département spécifiquement dédié au PES-PER indique bien l'intérêt que porte la fédération et sa DTN à la réussite de ce projet de développement du haut niveau.

Partant du principe qu'il faut élargir la base des jeunes tireurs pratiquant la compétition, le maillage du territoire s'effectue grâce aux relais que sont les Responsables d'Entraînement de Ligue (mise en place : 2009). Ces derniers ont pour mission de développer la partie entraînement de leur ligue aussi bien à l'échelon régional qu'à ceux des clubs voire des comités départementaux. Ils sont les porteurs des directives de la DTN à ce sujet.

Deux interfaces, pilotées par la DTN, existent pour assurer la transmission entre le PER et le PES. Il s'agit de l'entité inter-région et des stages nationaux cadets. Ces deux outils de la DTN sont à la fois structurants pour le territoire afin de compenser le manque structurel d'encadrement professionnel et aussi nécessaire pour permettre la diffusion et le suivi des directives nationales.

### **Les directives nationales**

Le pilotage en est confié à l'ADTN en charge du PES-PER.

Elles fixent la mise en œuvre par les différents échelons de la politique nationale de détection.

Elles ont pour finalité l'accès à la compétition pour le plus grand nombre et le perfectionnement de chacun des étages du PES-PER afin in fine d'obtenir une progression des résultats à moyen et long terme.

## STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ACCÈS AU HAUT NIVEAU

Le premier accès au sport de haut niveau se matérialise soit par :

- une entrée dans une structure du PES ;
- une sélection dans un collectif national.

Il est généralement précédé par un passage dans les collectifs régionaux d'entraînement (parcours de l'entraînement régional et programme de détection nationale).

### LES ENTRAÎNEMENTS RÉGIONAUX

Dans chaque ligue, un Responsable de l'Entraînement Régional (REL) diplômé brevet ou diplôme d'État d'entraîneur ou sur dérogation brevet fédéral est reconnu par le Directeur Technique National. Le REL assiste le président de la ligue dans sa politique de détection de l'« élite » régionale. Une ou plusieurs fois par mois, les meilleurs tireurs régionaux sont donc regroupés pour préparer les échéances régionales ou nationales.

Les bases pédagogiques et techniques à utiliser pour ce niveau d'entraînement sont précisées dans les directives nationales d'entraînement. Les prérequis sont contenus dans le dispositif Cibles Couleurs.

### LES COLLECTIFS NATIONAUX

Les collectifs sont proposés au DTN, par l'ADTN chargé du haut niveau, et par les entraîneurs nationaux des catégories d'âge concernées, suivant le critère du classement national : la Direction Technique Nationale met en place un classement national dans chacune des disciplines de haut niveau afin de permettre aux compétiteurs de se situer dans la hiérarchie nationale. Il fonctionne de façon continue sur les douze mois courant de l'année. À noter que ce classement national est également indexé à un classement international afin de faire le lien avec la concurrence.

### ORGANISATION DU PES-PER

Les cellules de base de recrutement du PER sont les 1600 clubs de la fédération. Le niveau régional sous la responsabilité de la ligue, de son président et par délégation du REL procède au deuxième niveau de détection et d'apprentissage des tireurs. Un niveau intermédiaire peut exister au niveau des comités départementaux. Chacun de ces trois niveaux d'intervention constitue un pilier soutenant le PER.

Afin de mutualiser les moyens dans un environnement contraint, certaines actions sont renforcées par l'appui des inter-régions. Regroupées en neuf zones de trois ligues chacune (hors Inter-région outre-mer), les cadres en charge des Inter-régions ont pour mission de suivre les directives nationales en cours en mutualisant dans la mesure des possibilités les actions dans les champs de l'arbitrage, de la formation et de l'entraînement.

Situés à la frontière du PES, les stages nationaux cadets répartissent en quatre groupes de travail une quarantaine de jeunes cadets issus de la détection nationale. Ces collectifs sont créés au regard de l'origine géographique des tireurs et en fonction de leur discipline. Des stages d'entraînement et des compétitions nationales et internationales, de leur niveau, leur sont réservés.

## STRATÉGIE DE PRÉPARATION AUX FINALES ET AUX PODIUMS DES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

Quand les sportifs ont été repérés, détectés et qu'ils ont intégré soit un pôle soit un collectif de préparation, l'apprentissage se met en place au sein du parcours d'excellence sportive.

L'encadrement national détermine avec chaque athlète le modèle de performance à mettre en place à moyen et long terme. Ceci a pour objectif de cibler dans le temps les buts à atteindre par l'athlète dans les différentes composantes de la performance ainsi que les moyens pour y parvenir. Cette démarche de construction doit permettre à terme pour chaque athlète d'atteindre le plus haut niveau de performance.

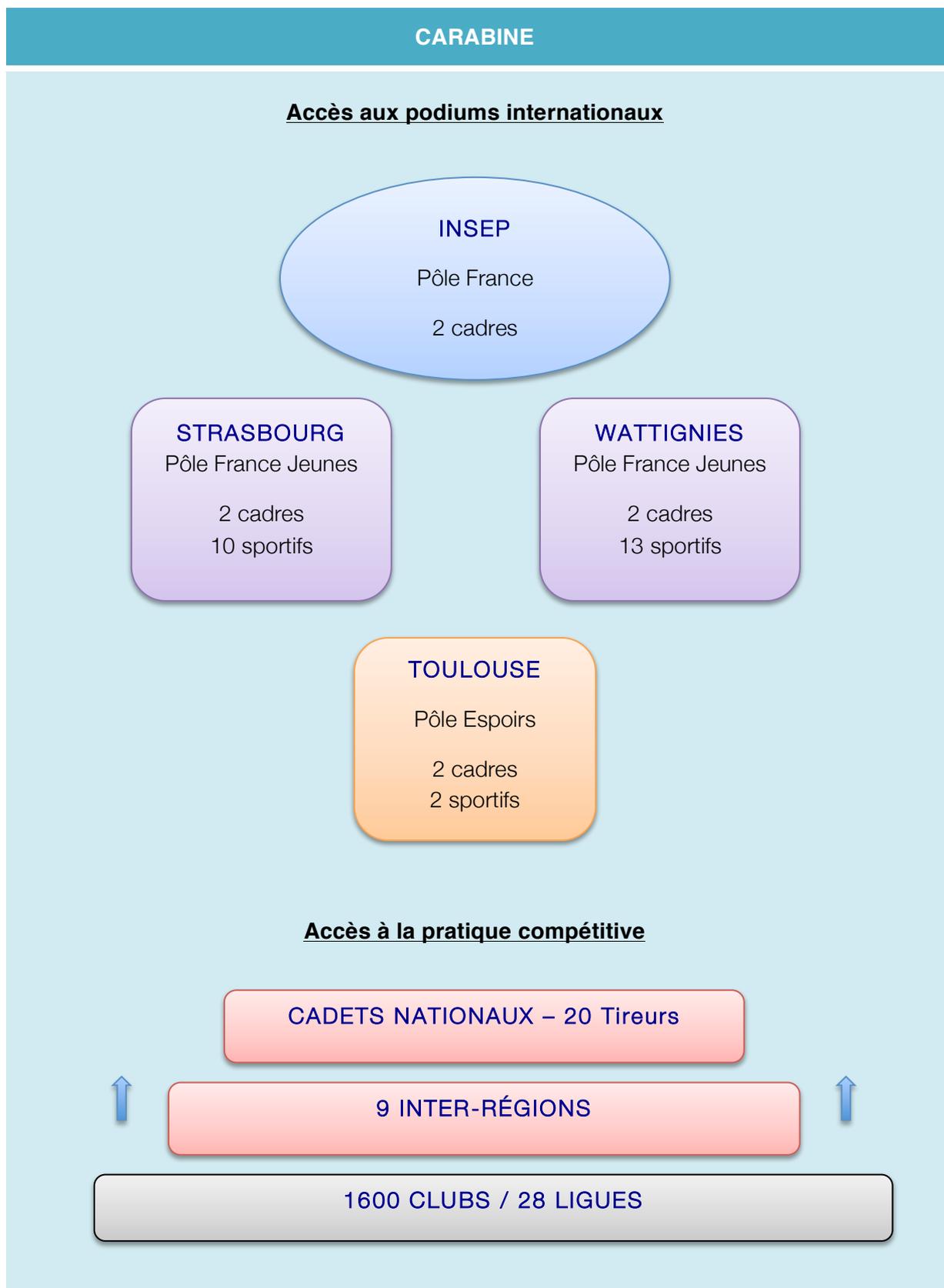
Ce modèle prend en compte de façon la plus exhaustive possible toutes les composantes de la performance.

D'un point de vue fédéral, les moyens mis à disposition des collectifs nationaux sont déterminés d'une part, en fonction des objectifs à atteindre en compétition de référence et d'autre part, en respectant les stratégies individuelles des athlètes. Cet engagement est contractualisé chaque année dans le cadre d'une convention individualisée.

Ainsi, au regard du niveau de pratique de chacun, des stages et des compétitions de préparation sont programmés par l'encadrement national. Dans ce domaine, des échanges internationaux avec les autres nations phares du tir sont menés.

# STRATÉGIE DE HAUT NIVEAU

La stratégie consistera à prendre en considération la spécificité des trois disciplines, et à rendre opérationnel le dispositif global dans le cadre de chaque filière.



## PISTOLET

### Accès aux podiums internationaux

#### BORDEAUX

Pôle France

2 cadres

#### NANTES

Pôle France JeuneS

2 cadres

10 sportifs

#### TOULOUSE

Pôle Espoirs

2 cadres

2 sportifs

### Accès à la pratique compétitive

CADETS NATIONAUX – 20 Tireurs

9 INTER-RÉGIONS

1600 CLUBS / 28 LIGUES

## PLATEAU

- Mise en place d'un projet de détection piloté par le responsable du PES ayant pour ambition d'élargir les collectifs nationaux.
- La stratégie développée au plateau tient compte des freins liés au faible nombre d'infrastructure d'accueil de ces disciplines.
- Un effort tout particulier est envisagé sur l'olympiade afin de rapprocher quelques tireurs des pôles en place. Le but est d'initier une démarche de performance.

### Accès aux podiums internationaux

PARCOURS  
INDIVIDUALISÉS

3 cadres

### Accès à la pratique compétitive

- COLLECTIF JEUNES (Cadets/Juniors) 24 Tireurs

- 9 INTER-RÉGIONS



CLUBS / LIGUES

## PUBLIC FÉMININ

Le tir a pour particularité d'être une pratique à dominante informationnelle. À cet égard son accessibilité est aisée pour le public féminin et les résultats obtenus sont comparables à ceux des hommes. Néanmoins, les licences féminines ne représentent que 10 % du nombre total des licences.

La FFTir souhaite donc promouvoir la pratique féminine en identifiant de manière plus précise une offre et une demande plus adaptée à ce public.

La structure de base pour l'accueil et la découverte reste le club. Ce dernier a la capacité de présenter la diversité des pratiques de la fédération en dissociant la pratique de loisir et celle de la compétition.

En ce qui concerne la partie loisir, le club peut proposer de manière non exhaustive :

- des créneaux dédiés au public féminin,
- une progression articulée sur les cibles couleurs.

Pour la partie compétition, dès la pré-filière la constitution des groupes de détection est envisagé de façon paritaire étant donné que sur les 15 épreuves olympiques, 6 sont réservées aux féminines.

On retrouve cette situation sur la totalité de la filière.

Un effort d'incitation sera entrepris en faveur de l'encadrement féminin technique et arbitral.

## COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE 2013-2016

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE SÉNIORS HOMMES				
	2013	2014	2015	2016
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat d'Europe 10 m ODENSE (Danemark)	Championnat d'Europe 10 m MOSCOU (Russie)	Championnat d'Europe 10 m ARNHEM (Pays-Bas)	Championnat d'Europe 10 m GYOR (Hongrie)
<b>Rang de la France attendu</b>	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations
<b>Résultats attendus</b>	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat d'Europe 25/50 m OSIJEK (Croatie)	Championnat d'Europe Plateau SALORSPUSTZA (Hongrie)	Championnat d'Europe 25/50 m & Plateau MARIBOR (Slovénie)	Championnat d'Europe Plateau LONATO (Italie)
<b>Rang de la France attendu</b>	Se classer dans les 5 meilleures nations	Se classer dans les 8 meilleures nations	Se classer dans les 5 meilleures nations	Se classer dans les 8 meilleures nations
<b>Résultats attendus</b>	1 à 2 médailles 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	3 à 4 médailles 2 finalistes	1 médaille 1 finaliste
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat du Monde Plateau LIMA (Pérou)	Championnat du Monde GRENADE (Espagne)	Championnat du Monde Plateau (à désigner)	Jeux Olympiques RIO (Brésil)
<b>Rang de la France attendu</b>	Se classer dans les 12 meilleures nations	Se classer dans les 10 meilleures nations	Se classer dans les 12 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations
<b>Résultats attendus</b>	1 médaille	1 à 2 médailles 1 finaliste	1 médaille	1 médaille 1 finaliste

**COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE  
SÉNIORS DAMES**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat d'Europe 10 m ODENSE (Danemark)	Championnat d'Europe 10 m MOSCOU (Russie)	Championnat d'Europe 10 m ARNHEM (Pays-Bas)	Championnat d'Europe 10 m GYOR (Hongrie)
<b>Rang de la France attendu</b>	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations
<b>Résultats attendus</b>	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat d'Europe 25/50 m OSIJEK (Croatie)	Championnat d'Europe Plateau SALORSPUSTZA (Hongrie)	Championnat d'Europe 25/50 m & Plateau MARIBOR (Slovénie)	Championnat d'Europe Plateau LONATO (Italie)
<b>Rang de la France attendu</b>	Se classer dans les 5 meilleures nations	Se classer dans les 8 meilleures nations	Se classer dans les 5 meilleures nations	Se classer dans les 8 meilleures nations
<b>Résultats attendus</b>	1 à 2 médailles 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	2 à 3 médailles 2 finalistes	1 médaille 1 finaliste
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat du Monde Plateau LIMA (Pérou)	Championnat du Monde GRENADE (Espagne)	Championnat du Monde Plateau (à désigner)	Jeux Olympiques RIO (Brésil)
<b>Rang de la France attendu</b>	Se classer dans les 12 meilleures nations	Se classer dans les 10 meilleures nations	Se classer dans les 12 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations
<b>Résultats attendus</b>	1 médaille	1 à 2 médailles	1 médaille	1 médaille 1 finaliste

**COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE  
RELÈVE HOMMES**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat d'Europe 10 m ODENSE (Danemark)	Championnat d'Europe 10 m MOSCOU (Russie)	Championnat d'Europe 10 m ARNHEM (Pays-Bas)	Championnat d'Europe 10 m GYOR (Hongrie)
<b>Rang de la France attendu</b>	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations
<b>Résultats attendus</b>	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat d'Europe 25/50 m OSIJEK (Croatie)	Championnat d'Europe Plateau SALORSPUSTZA (Hongrie)	Championnat d'Europe 25/50 m & Plateau MARIBOR (Slovénie)	Championnat d'Europe Plateau LONATO (Italie)
<b>Rang de la France attendu</b>	Se classer dans les 6 meilleures nations	Sélectionner 2 tireurs	Se classer dans les 6 meilleures nations	Sélectionner 2 tireurs
<b>Résultats attendus</b>	1 médaille 1 finaliste	1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	1 finaliste
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat du Monde Plateau LIMA (Pérou)	Championnat du Monde GRENADE (Espagne)	Championnat du Monde Plateau (à désigner)	Jeux Olympiques RIO (Brésil)
<b>Rang de la France attendu</b>	Sélectionner 1 tireur	10 <sup>e</sup>	Sélectionner 1 tireur	
<b>Résultats attendus</b>	1 finaliste	1 à 2 médailles 1 finaliste	1 finaliste	

**COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE  
RELÈVE FEMMES**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat d'Europe 10 m ODENSE (Danemark)	Championnat d'Europe 10 m MOSCOU (Russie)	Championnat d'Europe 10 m ARNHEM (Pays-Bas)	Championnat d'Europe 10 m GYOR (Hongrie)
<b>Rang de la France attendu</b>	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations	Se classer dans les 6 meilleures nations
<b>Résultats attendus</b>	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	1 médaille 1 finaliste
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat d'Europe 25/50 m OSIJEK (Croatie)	Championnat d'Europe Plateau SALORSPUSTZA (Hongrie)	Championnat d'Europe 25/50 m & Plateau MARIBOR (Slovénie)	Championnat d'Europe Plateau LONATO (Italie)
<b>Rang de la France attendu</b>	Se classer dans les 6 meilleures nations	Sélectionner 1 tireur	Se classer dans les 6 meilleures nations	Sélectionner 1 tireur
<b>Résultats attendus</b>	1 médaille 1 finaliste	1 finaliste	1 médaille 1 finaliste	1 finaliste
<b>Discipline Olympique</b>	Championnat du Monde Plateau LIMA (Pérou)	Championnat du Monde GRENADE (Espagne)	Championnat du Monde Plateau (à désigner)	Jeux Olympiques RIO (Brésil)
<b>Rang de la France attendu</b>	Sélectionner 1 tireur	10 <sup>e</sup>	Sélectionner 1 tireur	
<b>Résultats attendus</b>	1 finaliste	1 à 2 médailles 1 finaliste	1 finaliste	

## CRITÈRES D'INSCRIPTION EN LISTE

### Critères d'inscription en catégorie Élite

ÉPREUVES OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	<b>JEUX OLYMPIQUES CHAMPIONNAT DU MONDE</b>	8 premiers
	<b>CHAMPIONNAT D'EUROPE</b>	4 premiers
EQUIPE	<b>CHAMPIONNAT DU MONDE CHAMPIONNAT D'EUROPE **</b>	1 <sup>re</sup> place *
<p>* Si minimum de 15 nations classées dans l'épreuve            ** Prise en compte à condition de ne pas avoir de championnats du monde, cette année-là, dans les épreuves concernées</p>		

ÉPREUVES NON OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	<b>CHAMPIONNAT DU MONDE</b>	1 <sup>re</sup> place * ou 3 premiers **
	<b>CHAMPIONNAT D'EUROPE ***</b>	1 <sup>re</sup> place
<p>* Si minimum de 15 nations classées dans l'épreuve            ** Si minimum de 25 nations classées dans l'épreuve            *** Prise en compte à condition de ne pas avoir de championnats du monde, cette année-là, dans les épreuves concernées</p>		

### Critères d'inscription en catégorie Sénior

Critères FFTir
Avoir terminé dans le premier tiers du nombre de classés (en tenant compte de séries éliminatoires le cas échéant) soit aux championnats du monde, soit aux championnats d'Europe, soit sur les coupes du Monde de la saison précédente.
<b>Ou</b>
Appartenir à un collectif national de préparation identifié par la FFTir en catégorie sénior et dame dans les disciplines olympiques et/ou mondiales ISSF.

## Critères d'inscription en catégorie Jeune

Critères FFTir
Être sélectionné aux championnats d'Europe ou du Monde junior ou sénior
<b>Ou</b>
Appartenir à un collectif national de préparation identifié par la FFTir en catégorie junior dans les disciplines olympiques et/ou mondiales ISSF.

## Critères d'inscription en catégorie Espoirs

Critères FFTir
Appartenir au collectif des cadets nationaux
<b>Ou</b>
Terminer dans les trois premiers des différents championnats de France dans les catégories cadets et juniors (10 m, 25 m, 50 m, Plateau). Sont concernées les épreuves olympiques et les épreuves mondiales ISSF.
<b>Ou</b>
Appartenir à une structure permanente du PES

## Quotas PES

Catégorie	Critères	Quotas
<b>Élite</b>	Critères ci-dessus	<b>64</b>
<b>Sénior</b>	Critères ci-dessus	
<b>Jeune</b>	Critères ci-dessus	<b>67</b>
<b>Espoirs</b>	Critères ci-dessus	<b>100</b>

## DISPOSITIF FÉDÉRAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

### SPORTIFS LISTES EN STRUCTURES

- Montage de CIP régionales pour les sportifs en situation d'emploi
- Négociation avec les directeurs d'établissement d'aménagements d'études pour les sportifs en situation scolaire et universitaire
- Versement d'aide sociale pour compenser les absences professionnelles des SHN ne pouvant bénéficier de CIP
- Entretiens individualisés de positionnement des SHN qui en font la demande et orientation vers les études le plus en adéquation avec le haut niveau
- Aide à la recherche d'emploi au travers de courriers d'appui et de prise de contact avec les employeurs
- Montage des dossiers pour les enseignants SHN du premier et du second degré dans le cadre du dispositif national
- Demande de détachement et négociation pour les sportifs SHN policiers dans le cadre du dispositif national
- Demande de détachement et négociation de poste en gendarmerie et armée pour les SHN préparant les JO
- Négociation de poste INSEP pour les professeurs de sport préparant les JO
- Renouvellement ou transfert des détachements des SHN sur des postes douane
- Relations permanentes avec le département de suivi du SHN des structures concernées

### SPORTIFS LISTES HORS STRUCTURES

- Montage de CIP régionales pour les sportifs en situation d'emploi
- Négociation d'aménagements d'études pour les sportifs en situation scolaire et universitaire avec les directeurs d'établissement
- Versement d'aide sociale pour compenser les absences professionnelles des SHN ne pouvant bénéficier de CIP
- Entretiens individualisés de positionnement des SHN qui en font la demande et orientation vers les études les plus en adéquation avec le haut niveau
- Aide à la recherche d'emploi au travers de courriers d'appui et de prise de contact avec les employeurs
- Montage des dossiers pour les enseignants SHN du premier et du second degré dans le cadre du dispositif national
- Demande de détachement et négociation pour les sportifs SHN policiers dans le cadre du dispositif national
- Demande de détachement et négociation de poste en gendarmerie et armée pour les SHN préparant les JO
- Négociation de poste INSEP pour les professeurs de sport préparant les JO
- Renouvellement ou transfert des détachements des SHN sur des postes douane

## Critères d'attribution des aides personnalisées

La condition préalable pour qu'un sportif de haut niveau puisse percevoir des aides personnalisées est la signature d'une convention établie entre la fédération et le sportif (voir annexe).

Les aides personnalisées sont attribuées selon les modalités suivantes :

<b>Manque à gagner</b>	<p><u>Employeur</u> : sommes versées aux employeurs de sportifs en complément de la contribution financière d'une DRJSCS dans le cadre d'une CIP déconcentrée.</p> <p><u>Sportif</u> : sommes versées directement au sportif en contrepartie d'un certain nombre de jours chômés à destination de l'entraînement ou de la compétition.</p>
<b>Aide sociale</b>	Elle peut être versée sur la base d'une demande de l'intéressé(e), inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau, et sur justificatif de revenus afin de pallier temporairement à une situation financière ou sociale difficile.
<b>Prime à la performance</b>	Sommes versées à la suite de performances réalisées à l'occasion des compétitions de références seniors : championnat d'Europe, championnat du Monde et Jeux Olympiques. Elles sont exclusivement réservées aux podiums.
<b>Frais de formation</b>	Cette aide correspond à une participation accordée aux sportifs « Élite », « Sénior » et « Jeune » pour les frais de scolarité et/ou de formation dans le cadre du double projet.
<b>Matériel</b>	Cette aide correspond à une participation accordée aux sportifs « Élite », « Sénior » pour les frais d'achat de matériel, équipement et frais d'entraînement.
<b>Divers</b>	Enfin, le DTN se réserve la possibilité d'utiliser les aides personnalisées pour aider de manière exceptionnelle, un sportif de haut niveau (inscrit en catégorie « Jeune » notamment), présentant un potentiel sportif de grande valeur et parallèlement engagé dans des études engendrant des dépenses importantes et/ou nécessitant des aménagements particuliers.

## CONVENTION SHN – FFTIR

La FFTir formalise ses relations avec les sportifs de haut niveau des collectifs seniors et dames à travers une convention individualisée et annualisée (modèle en annexe). Il s'agit d'un engagement réciproque afin de déterminer les droits et obligations de chacune des parties.

### **Les engagements de la Fédération portent notamment sur :**

- les frais de transport et d'hébergement,
- le suivi médical et notamment les obligations envers l'AFLD,
- les assurances,
- le suivi social dont les C.I.P,
- les aides fédérales (aides personnalisées - prime à la performance - prise en charge des Pôles).

### **Les engagements de l'athlète portent notamment sur :**

- l'obligation d'entraînement et de compétitions,
- le suivi médical,
- la promotion des équipes de France,
- le comportement et l'esprit d'équipe.

## PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE

Nom du collectif : CARABINE SÉNIORS	
<b><i>Performance nécessaire pour intégrer le collectif</i></b>	Critères : admission suivant l'ordre du classement national (outil d'évaluation FFTir/document en annexe)
<b><i>Tranche d'âge concernée</i></b>	Filles 20 ans et plus Garçons 20 ans et plus
<b><i>Effectifs</i></b>	8 à 10 Filles 10 à 12 Garçons
<b><i>Objectif sportif</i></b>	Jeux Olympiques Championnat du Monde Championnat d'Europe
<b><i>Organisation de la formation sportive</i></b>	Entraînement quotidien Stages nationaux mensuels Compétition de référence internationale (1 ou plus suivant la sélection) Aide à la préparation sportive collective et individualisée
<b><i>Organisation et encadrement</i></b>	Deux groupes d'entraînement : suivi assuré dans chaque entité par un entraîneur national
<b><i>Management du collectif</i></b>	Responsable : l'ADTN chargé du haut niveau
<b><i>Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)</i></b>	Pôle France INSEP Clubs
<b><i>Convention et cahier des charges</i></b>	Document en annexe Extrait du règlement de la gestion sportive Convention d'entraînement individualisée
<b><i>Cartographie des dispositifs et des structures</i></b>	Document en annexe

**Nom du collectif : PISTOLET SÉNIORS**

<b><i>Performance nécessaire pour intégrer le collectif</i></b>	Critères : admission suivant l'ordre du classement national (outil d'évaluation FFTir/document en annexe)
<b><i>Tranche d'âge concernée</i></b>	Filles 20 ans et plus Garçons 20 ans et plus
<b><i>Effectifs</i></b>	8 à 10 Filles 10 à 12 Garçons
<b><i>Objectif sportif</i></b>	Jeux Olympiques Championnat du Monde Championnat d'Europe
<b><i>Organisation de la formation sportive</i></b>	Entraînement quotidien Stages nationaux mensuels Compétition de référence internationale (1 ou plus suivant la sélection) Aide à la préparation sportive collective et individualisée
<b><i>Organisation et encadrement</i></b>	Trois groupes d'entraînement : suivi assuré dans chaque entité par un entraîneur national et un adjoint
<b><i>Management du collectif</i></b>	Responsable : l'ADTN chargé du haut niveau
<b><i>Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)</i></b>	Pôle France Bordeaux Clubs
<b><i>Convention et cahier des charges</i></b>	Document en annexe Extrait du règlement de la gestion sportive Convention d'entraînement individualisée
<b><i>Cartographie des dispositifs et des structures</i></b>	Document en annexe

**Nom du collectif : CARABINE JEUNE**

<b><i>Performance nécessaire pour intégrer le collectif</i></b>	Critères : admission suivant l'ordre du classement national (outil d'évaluation FFTir/document en annexe)
<b><i>Tranche d'âge concernée</i></b>	Filles 14 à 20 ans Garçons 14 à 20 ans
<b><i>Effectifs</i></b>	8 à 10 Filles 10 à 12 Garçons
<b><i>Objectif sportif</i></b>	Finales mondiales et/ou européennes
<b><i>Organisation de la formation sportive</i></b>	Entraînement quotidien Stages nationaux mensuels Compétition de référence internationale (1 ou plus suivant la sélection) Aide à la préparation sportive collective et individualisée Individualisation des parcours sportifs
<b><i>Organisation et encadrement</i></b>	Suivi assuré par l'entraîneur national assisté par un adjoint
<b><i>Management du collectif</i></b>	Responsable : l'ADTN chargé du haut niveau
<b><i>Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)</i></b>	Pôle France jeune Strasbourg Pôle France jeune Wattignies Pôle Espoirs Toulouse Clubs
<b><i>Convention et cahier des charges</i></b>	Document en annexe Extrait du règlement de la gestion sportive
<b><i>Cartographie des dispositifs et des structures</i></b>	Document en annexe

**Nom du collectif : PISTOLET JEUNE**

<b><i>Performance nécessaire pour intégrer le collectif</i></b>	Critères : admission suivant l'ordre du classement national (outil d'évaluation FFTir/document en annexe)
<b><i>Tranche d'âge concernée</i></b>	Filles 14 à 20 ans Garçons 14 à 20 ans
<b><i>Effectifs</i></b>	8 à 10 Filles 10 à 12 Garçons
<b><i>Objectif sportif</i></b>	Finales mondiales et/ou européennes
<b><i>Organisation de la formation sportive</i></b>	Entraînement quotidien Stages nationaux mensuels Compétition de référence internationale (1 ou plus suivant la sélection) Aide à la préparation sportive collective et individualisée
<b><i>Organisation et encadrement</i></b>	Suivi assuré par l'entraîneur national assisté par deux adjoints
<b><i>Management du collectif</i></b>	Responsable : l'ADTN chargé du haut niveau
<b><i>Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)</i></b>	Pôle France jeune Nantes Pôle Espoirs Toulouse Clubs
<b><i>Convention et cahier des charges</i></b>	Document en annexe Extrait du règlement de la gestion sportive
<b><i>Cartographie des dispositifs et des structures</i></b>	Document en annexe

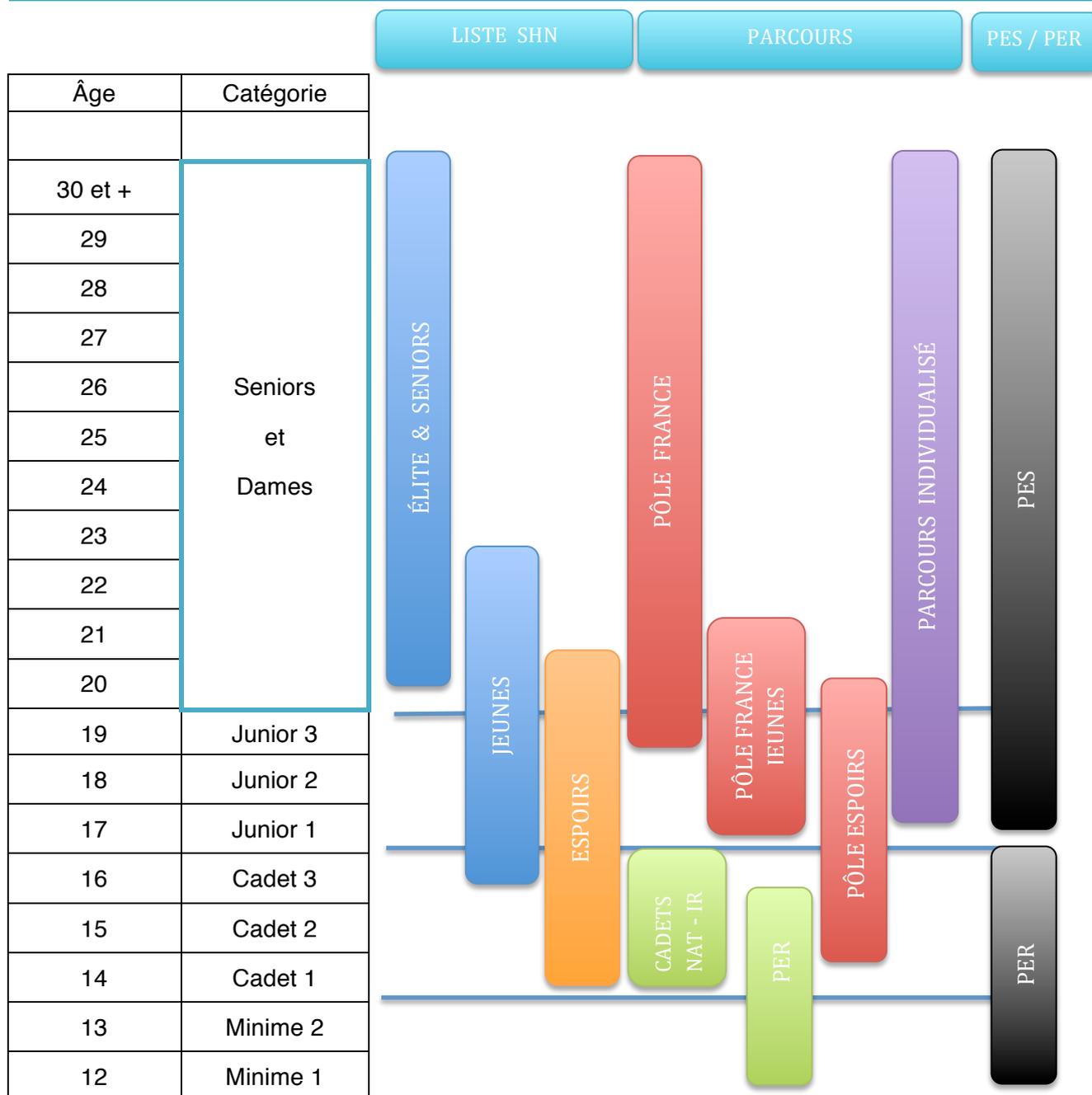
**Nom du collectif : PLATEAU SÉNIORS**

<b><i>Performance nécessaire pour intégrer le collectif</i></b>	La performance exigée correspond à un total de points qu'il faut réaliser en compétition internationale (document en annexe)
<b><i>Tranche d'âge concernée</i></b>	Filles 20 ans et plus Garçons 20 ans et plus
<b><i>Effectifs</i></b>	6 à 8 Filles 10 à 12 Garçons
<b><i>Objectif sportif</i></b>	Jeux Olympiques Championnat du Monde Championnat d'Europe
<b><i>Organisation de la formation sportive</i></b>	Entraînement quotidien Stages nationaux mensuels Compétition de référence internationale (1 ou plus suivant la sélection) Aide à la préparation sportive collective et individualisée
<b><i>Organisation et encadrement</i></b>	Suivi assuré par l'entraîneur national
<b><i>Management du collectif</i></b>	Responsable : l'ADTN chargé du haut niveau
<b><i>Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)</i></b>	Tireurs en clubs rassemblés selon un calendrier proposé par la DTN dans les modalités de sélection du collectif
<b><i>Convention et cahier des charges</i></b>	Document en annexe Extrait du règlement de la gestion sportive - Convention d'entraînement individualisée
<b><i>Cartographie des dispositifs et des structures</i></b>	Pas de structure existante

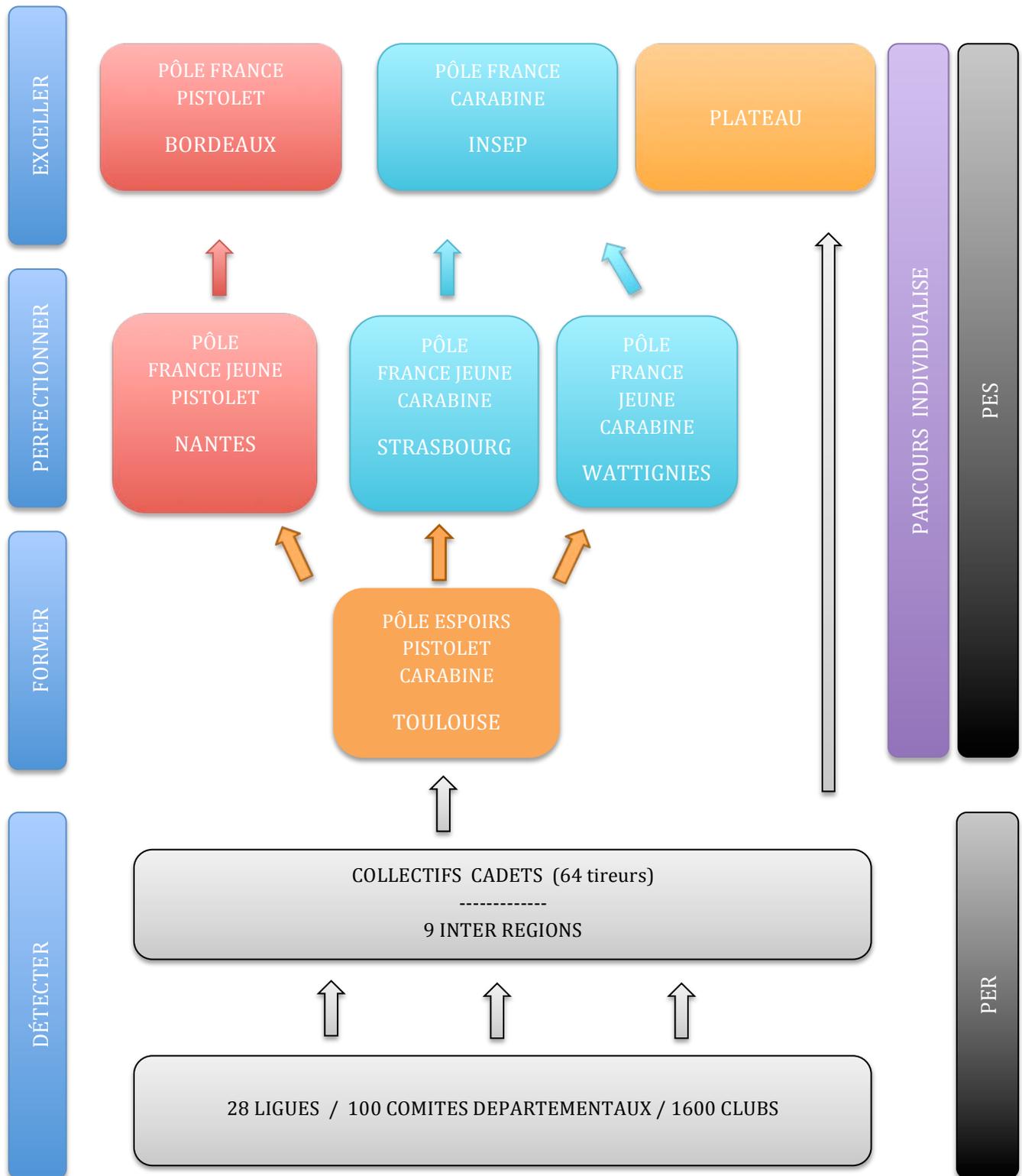
**Nom du collectif : PLATEAU JEUNE**

<b><i>Performance nécessaire pour intégrer le collectif</i></b>	La performance exigée correspond à un total de points qu'il faut réaliser en compétition internationale (document en annexe)
<b><i>Tranche d'âge concernée</i></b>	Filles 14 à 20 ans Garçons 14 à 20 ans
<b><i>Effectifs</i></b>	5 à 6 Filles 7 à 8 Garçons
<b><i>Objectif sportif</i></b>	Finales mondiales et/ou européennes
<b><i>Organisation de la formation sportive</i></b>	Entraînement quotidien Stages nationaux mensuels Compétition de référence internationale (1 ou plus suivant la sélection) Aide à la préparation sportive collective et individualisée
<b><i>Organisation et encadrement</i></b>	Suivi assuré par l'entraîneur national
<b><i>Management du collectif</i></b>	Responsable : l'ADTN chargé du haut niveau
<b><i>Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)</i></b>	Tireurs en clubs rassemblés selon un calendrier proposé par la DTN dans les modalités de sélection du collectif
<b><i>Convention et cahier des charges</i></b>	Document en annexe Extrait du règlement de la gestion sportive
<b><i>Cartographie des dispositifs et des structures</i></b>	Pas de structure existante

## DISCIPLINES : CARABINE PISTOLET PLATEAU



# PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE



# ENCADREMENT DU PES

## Le Directeur Technique National

Le DTN est responsable du Parcours de l'Excellence Sportive. Garant de son application auprès du MSJEPVA, il en assure la déclinaison et la mise en œuvre au sein de la FFTir.

## L'Adjoint au Directeur Technique National chargé du haut niveau

L'ADTN en charge du haut niveau a la responsabilité et le suivi des Equipes de France. À ce titre, il coordonne les projets de performance individuels des athlètes du PES dans et hors structure.

## L'Adjoint au Directeur Technique National responsable du PES-PER

L'ADTN responsable du PES-PER coordonne, organise et évalue le suivi des structures du PES. Il est également en charge de la détection mise en place dans le cadre du dispositif du PER.

## L'Adjoint au Directeur Technique National chargé du suivi socioprofessionnel

L'ADTN en charge du suivi socioprofessionnel a pour mission d'évaluer les besoins des athlètes afin de les accompagner au mieux dans la conduite de leur double projet.

## Les Entraîneurs nationaux

Les entraîneurs nationaux en charge d'un collectif élaborent en relation avec l'ADTN chargé du HN les modèles de performance destinés aux athlètes membres de leur collectif.

## Les coordonnateurs de pôle

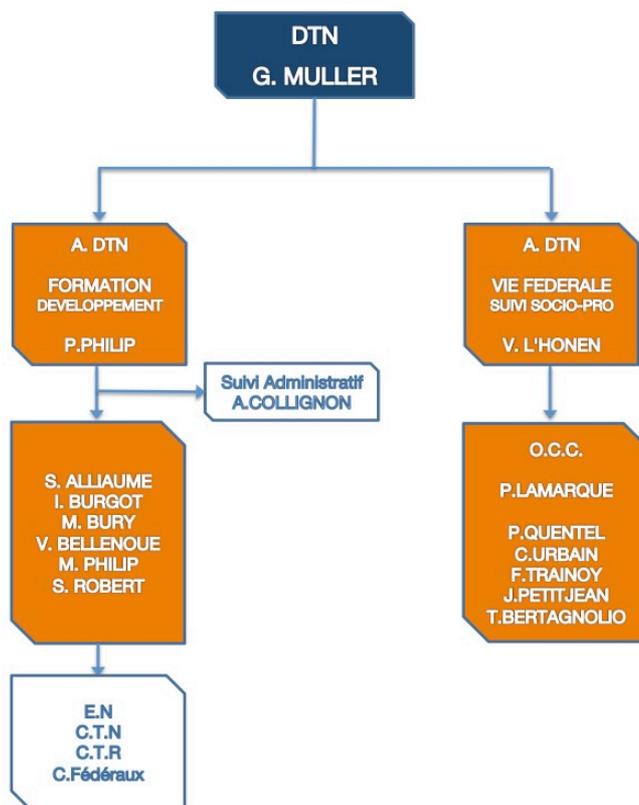
Les coordonnateurs de pôle veillent au respect des directives nationales et du cahier des charges des structures du PES. Ils représentent la DTN au sein des établissements du ministère et auprès des partenaires institutionnels. Ils transmettent à la DTN les documents relatifs au bon fonctionnement de leur structure.

## Les entraîneurs de structure

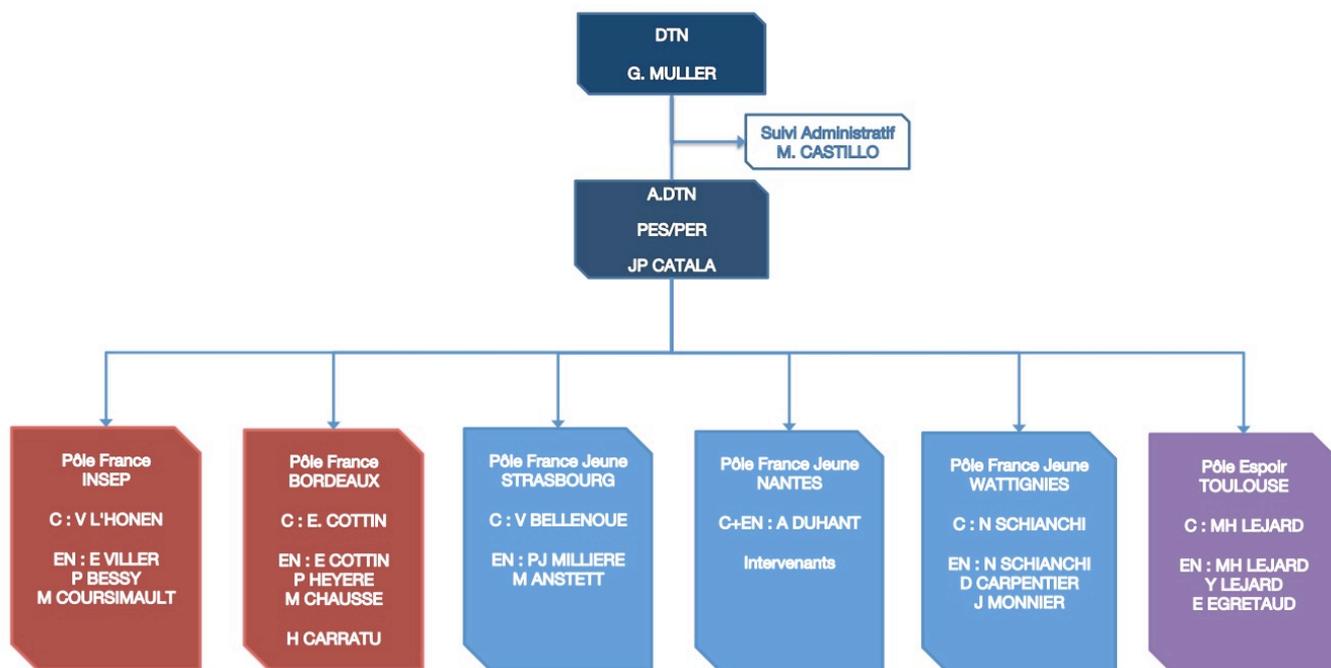
Les entraîneurs de structure mettent en œuvre les modèles de performance de chaque athlète. Ce travail se met en place et se réalise en pleine collaboration avec les entraîneurs nationaux.



## Département Formation – Vie Fédérale



## Structure Pôles



# DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le secteur de la formation est vital pour l'avenir de la Fédération Française de Tir. Il est au carrefour de deux axes intimement liés, la formation initiale et la formation continue.

La formation professionnelle s'adresse aux deux publics du PES, les entraîneurs et les tireurs ayant à moyen ou long terme un projet d'encadrement. Certaines actions seront spécifiques pour les entraîneurs alors que d'autres seront ouvertes aux deux publics.

On peut retenir aujourd'hui six orientations principales :

## 1) Préparation au professorat de sport :

Depuis deux saisons une préparation active, coordonnée par le Département Formation FFTir a été initiée pour six personnes en direction des différents concours ouverts de Professeur de Sport que ce soit pour des tireurs du PES ou des entraîneurs non titularisés sur des emplois de contractuels ou de cadres de droit privé fédéraux (PSHN, concours externe, concours réservé dans le cadre de la loi Sauvadet).

**Public concerné : sportifs et entraîneurs**

## 2) La formation professionnelle dans le cadre du PNF en lien avec l'INSEP :

Chaque saison sportive, le calendrier de formation de l'INSEP est proposé systématiquement aux entraîneurs intervenant sur le PES. Chaque saison quatre ou cinq cadres techniques, mais aussi des cadres fédéraux ou entraîneurs de pôles suivent ces formations.

**Public concerné : entraîneurs**

## 3) La formation continue organisée par le Centre National de Formation de la FFTir :

Le département formation de la FFTir propose chaque saison des actions de formation continue dans les champs spécifiques du Tir sportif ou est en capacité de répondre et de subventionner des demandes individuelles de formation continue (ex : formation à l'utilisation d'une station de gonflage, formation à l'utilisation d'un analyseur de visée, cours de langues, etc...)

**Public concerné : entraîneurs**

## 4) Inscription et suivi des jeunes entraîneurs aux formations internationales organisées par la fédération internationale (ISSF) :

Cette formation est particulièrement intéressante pour les futurs entraîneurs pour se constituer plus rapidement un réseau de relation d'entraîneurs étrangers.

**Public concerné : sportifs et entraîneurs**

5) Préparation aux métiers du sport et du tir :

Travail à plus long terme, La FFTir met en œuvre en partenariat avec le Creps de Bordeaux, dans le cadre d'une préparation multisports, une formation initiale DEJEPS pour permettre aux tireurs du PES de rejoindre l'encadrement.

**Public concerné : sportifs**

6) La cellule promotion du département formation est missionnée pour mettre en place sur l'olympiade une plateforme de formation à distance pour permettre aux entraîneurs nationaux de partager et de disposer de documentation spécifique :

**Direction n°1** : mettre en place les conditions d'utilisation de la plateforme de formation (via Sporteef, Dartfish TV ou simplement Dropbox)

**Direction n°2** : commencer à archiver une mémoire du tir sportif français (document, interview, vidéo, etc.).

# ANNEXES

## CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES

### Annexe 1 : cahier des charges des pôles France

Positionnement au sein du PES	Objectif général préparation aux compétitions de référence	Préparer les athlètes inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau à l'accèsion aux finales et podiums mondiaux.
	Indicateurs de résultats niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure	Nombre de sportifs sélectionnés en équipe de France. Nombre de finalistes et de médaillés dans les compétitions de référence.
	Coordonnateur statut, tutelle	Le coordonnateur est un cadre de la FFTir placé sous l'autorité de l'ADTN chargé du PES-PER.
	Encadrement qualification, conditions d'intervention	Le ou les entraîneurs sont titulaires du professorat de sport, du BEES 2 option Tir sportif ou du DESJEPS spécialité Tir.
	Population nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportifs de recrutement	2 à 16 tireurs inscrits sur la liste ministérielle du sport de haut niveau. Au moins 50 % des athlètes sont inscrits en liste Élite ou Senior.

Eléments du fonctionnement sportif	Installations spécifiques, générales, disponibilité	<p>Au sein des établissements nationaux (CREPS, INSEP) : stand 10 mètres (20 postes au moins) intégré au centre + bureau pour les entraîneurs, pièce de stockage pour les matériels, espace de travail.</p> <p>Stand (couvert de préférence) pour le 25 et 50 m, contigu aux installations sportives générales.</p> <p>À défaut, convention avec une association disposant d'installations 25/50 m.</p>
	Volume d'entraînement nombre d'heures par semaine, nombre de semaines	4 à 5 heures quotidiennes, soit 20 à 24 heures hebdomadaires au minimum sur 5 jours, 40 semaines par an.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet responsable, organisation	Le coordonnateur de pôle est en charge du suivi socio-professionnel des athlètes. Il est l'interface entre le correspondant de l'établissement et l'ADTN chargé du même suivi.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire responsable, organisation	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé du SMR.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques responsables, organisation, volume	À la demande des athlètes des interventions spécifiques peuvent être contractualisées. Leur organisation et leur volume sont à définir au cas par cas.

## Annexe 2 : cahier des charges des pôles France Jeune

Positionnement au sein du PES	Objectif général préparation aux compétitions de référence	Préparer les sportifs inscrits dans la catégorie « Jeune » de la liste des sportifs de haut niveau à l'accèsion aux finales et podiums mondiaux juniors. Un flux doit également exister vers la structure supérieure (pôle France).
	Indicateurs de résultats niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure	Nombre de sportifs sélectionnés en équipe de France pour les championnats d'Europe et du Monde juniors. Nombre de finalistes.
	Coordonnateur statut, tutelle	Le coordonnateur est un cadre de la FFTir placé sous l'autorité de l'ADTN chargé du PES-PER.
	Encadrement qualification, conditions d'intervention	Le ou les entraîneurs sont titulaires du professorat de sport, du BEES 2 ou 1 option Tir sportif ou du DE/DESJEPS spécialité Tir.
	Population nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportifs de recrutement	2 à 16 tireurs inscrits sur la liste ministérielle du sport de haut niveau. Au moins 50 % des athlètes sont inscrits en liste Jeune.

Eléments du fonctionnement sportif	Installations spécifiques, générales, disponibilité.	<p>Au sein des établissements nationaux (CREPS) :</p> <p>Stand 10 mètres (15 postes au moins) intégré au centre + bureau pour les entraîneurs, pièce de stockage pour les matériels, espace de travail.</p> <p>Stand (couvert de préférence) pour le 25 et 50 m, contigu aux installations sportives générales (dans le cas des centres en CREPS).</p> <p>À défaut, convention avec une association disposant d'installations 25/50 m (5 postes au moins pour chaque distance).</p>
	Volume d'entraînement nombre d'heures par semaine, nombre de semaines.	4 à 5 heures quotidiennes, soit 20 à 24 heures hebdomadaires au minimum sur 5 jours, 40 semaines par an.
	Relations entre les différentes personnes morales impliquées	Les liens entre les différents partenaires et établissements associés font l'objet de conventions selon le modèle fédéral en vigueur.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet responsable, organisation	Le coordonnateur de pôle est en charge du suivi socio professionnel des athlètes. Il est l'interface entre le correspondant de l'établissement et l'ADTN chargé du même suivi.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire responsable, organisation	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé du SMR.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques responsables, organisation, volume	A la demande des athlètes des interventions spécifiques peuvent être contractualisées. Leur organisation et leur volume sont à définir au cas par cas.

### Annexe 3 : cahier des charges des pôles Espoirs

Positionnement au sein du PES	Objectif général préparation aux compétitions de référence	Former les sportifs inscrits en liste Espoir à l'accession à la liste Jeune.
	Indicateurs de résultats niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure	Nombre de sportifs intégrant un collectif national.
	Coordonnateur statut, tutelle	Le coordonnateur est un cadre de la FFTir placé sous l'autorité de l'ADTN chargé du PES-PER.
	Encadrement qualification, conditions d'intervention	Le ou les entraîneurs sont titulaires au minimum du BEES 1 <sup>o</sup> option Tir sportif ou du DEJEPS spécialité Tir ou du CQP Tir sportif.
	Population nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportifs de recrutement	2 à 16 tireurs inscrits au minimum sur la liste Espoir.
Éléments du fonctionnement sportif	Installations spécifiques, générales, disponibilité	<p>Au sein des établissements nationaux (CREPS) : stand 10 mètres (10 postes au moins) intégré au centre + bureau pour les entraîneurs, pièce de stockage pour les matériels, espace de travail.</p> <p>Stand (couvert de préférence) pour le 25 et 50 m, contigu aux installations sportives générales (dans le cas des centres en CREPS).</p> <p>À défaut, convention avec une association disposant d'installations 25/50 m (5 postes au moins pour chaque distance).</p>

	<p>Volume d'entraînement nombre d'heures par semaine, nombre de semaines</p>	<p>3 à 4 heures quotidiennes, soit 15 à 20 heures hebdomadaires au minimum sur 5 jours, 40 semaines par an.</p>
	<p>Relations entre les différentes personnes morales impliquées</p>	<p>Les liens entre les différents partenaires et établissements associés font l'objet de conventions selon le modèle fédéral en vigueur.</p>
Suivi des sportifs	<p>Mise en œuvre du double projet responsable, organisation</p>	<p>Le coordonnateur de pôle est en charge du suivi socio-professionnel des athlètes. Il est l'interface entre le correspondant de l'établissement et l'ADTN chargé du même suivi.</p>
	<p>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire responsable, organisation.</p>	<p>Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé du SMR.</p>
	<p>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques responsables, organisation, volume.</p>	<p>À la demande des athlètes des interventions spécifiques peuvent être contractualisées. Leur organisation et leur volume sont à définir au cas par cas.</p>

## CONDITIONS D'ENTRÉE COLLECTIFS

### COLLECTIFS PLATEAU

#### ÉPREUVES OLYMPIQUES - PLATEAU

COLLECTIF A				COLLECTIF B		
FOSSE OLYMPIQUE	Senior	120	Points à réaliser pour une inscription sur le Collectif Groupe A Durée : 2 ans	Senior	118	Points à réaliser pour une inscription sur le Collectif Groupe B Durée : 1 an
	Dame	69		Dame	67	
SKEET OLYMPIQUE	Senior	121	Points à réaliser pour une inscription sur le Collectif Groupe A Durée : 2 ans	Senior	119	Points à réaliser pour une inscription sur le Collectif Groupe B Durée : 1 an
	Dame	69		Dame	67	
DOUBLE TRAP	Senior	Le collectif Double Trap pourra être constitué suivant les résultats nationaux de la saison 2013/2014				

#### COLLECTIF JEUNES

FOSSE OLYMPIQUE	Junior Garçon	114	Points à réaliser pour une inscription sur le collectif Jeunes Durée : 1 an	Junior Fille	63	Points à réaliser pour une inscription sur le collectif Jeunes Durée : 1 an
SKEET OLYMPIQUE	Junior Garçon	115		Junior Fille	63	
DOUBLE TRAP	Junior	Le collectif Double Trap pourra être constitué suivant les résultats nationaux de la saison 2013/2014				
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	En cas de nécessité, la DTN se réserve le droit d'ajouter 1 place par épreuve (choix et proposition des entraîneurs)			En cas de nécessité, la DTN se réserve le droit d'ajouter 1 place par épreuve (choix et proposition des entraîneurs)		

## COLLECTIFS CIBLE

La Direction Technique Nationale met en place un classement national pour les épreuves olympiques ISSF cible afin de permettre aux compétiteurs de mieux se situer dans la hiérarchie nationale. Le classement national devient le moyen prioritaire d'accéder aux collectifs cible.

Il fonctionne de façon continue sur les douze mois courant de l'année. Un classement sera effectué pour chacune des quatre catégories ouvertes à condition d'avoir quatre résultats enregistrés.

Il sera effectué sur la moyenne de toutes les performances réalisées au cours des douze derniers mois sachant que :

- pour cinq matchs enregistrés, le moins bon score sera éliminé,
- pour huit matchs enregistrés, les deux moins bons scores seront éliminés.

Le classement national sera mis à jour à chaque fin de mois sur le site internet de la FFTir permettant ainsi à l'ensemble des compétiteurs de se situer tout au long de la saison.

Au 30 septembre de chaque année, les résultats enregistrés sont donc le reflet complet de la saison (du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013 pour cette saison par exemple) et servent de référence pour la constitution des collectifs nationaux.

Compétitions retenues dans le classement des épreuves olympiques :

- étapes des circuits nationaux ISSF Cible,
- championnats régionaux des tireurs participants au championnat de France (classement Cadets, Juniors, S1, D1),
- championnat de France 10, 25 et 50 mètres (Classement Cadets, Juniors, S1, D1),
- sélections nationales 10, 25 et 50 mètres si elles sont organisées,
- compétitions internationales référencées au calendrier international de la FFTir.

## QUOTA DE PLACES ACCESSIBLES AU 30/09/13

ÉPREUVES OLYMPIQUES CIBLE			
ÉPREUVES	QUOTA DE PLACES	CRITÈRE	
COLLECTIFS PISTOLET	SENIOR/DAME		
	10 m Dame	5	L'admission se fera suivant l'ordre du classement national 2012/2013. constitution des collectifs : le 30/09/13
	25 m Dame	5	
	10 m Senior	6	
	Vitesse 25 M Senior	4	
	50 m Senior	4	
	JEUNES		
	10 m JF	6	L'admission se fera suivant l'ordre du classement national 2012/2013. constitution des collectifs : le 30/09/13
	25 m JF	6	
	10 m JG	6	
Vitesse 25 m JG	4		
50 m JG	6		
COLLECTIFS CARABINE	SENIOR/DAME		
	10 m Dame	6	L'admission se fera suivant l'ordre du classement national 2012/2013. constitution des collectifs : le 30/09/13
	50 m 3x20 Dame	6	
	10 m Senior	6	
	50 m 3x40 Senior	7	
	50 m 60 BC Senior	7	
	JEUNES		
	10 m JF	6	L'admission se fera suivant l'ordre du classement national 2012/2013. constitution des collectifs : le 30/09/13
	50 m 3x20 JF	6	
	10 m JG	6	
50 m 3x40 JG	6		
50 m 60 BC JG	6		
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	En cas de nécessité, la DTN se réserve le droit d'ajouter 2 places par épreuve et catégorie (choix et proposition des entraîneurs, détection par le responsable PES/PER).		

## **TABLEAUX DES COLLECTIFS**

### **TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES OLYMPIQUES**

La liste des collectifs nationaux de préparation haut niveau 2012/2013 est connue.

Le classement national 2012/2013 est l'outil d'évaluation que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs de préparation dans les disciplines pistolet (35 tireurs) et carabine (37 tireurs).

**COLLECTIF CARABINE JUNIORS  
ÉPREUVES OLYMPIQUES**

<b>10 m Hommes</b>	<b>50 m Hommes 3x40</b>	<b>50 m Hommes 60 BC</b>
BAUDOIN Brian	AMAT Cyril	AMAT Cyril
BUFFARD Lorenzo	BAUDOIN Brian	BESSOT Pierre
MALITE Jiovanh	BESSOT Pierre	CHASSAT Émilien
RAYNAUD Alexis	BUFFARD Lorenzo	GUIGNARD Clément
	CHASSAT Émilien	RAYNAUD Alexis
	RAYNAUD Alexis	RODRIGUES Pierre

<b>10 m Femmes</b>	<b>50 m Femmes 3x20</b>
CONSTANT Élise	CHEVANCE Aurélie
CHEVANCE Aurélie	HUARD Samira
MANZAGOL Émilie	MATTE Romane
NIEWADA Inès	SIMON Manon
PAIMBLANC Nolwenn	TROTTIER Éline
PERMENT Amélie	WINTENBERGER Émilie
SIMON Manon	
WINTENBERGER Émilie	

Entraîneur : Nicolas SCHIANCHI  
Entraîneur adjoint : Pierre-Jean MILLIERE

**COLLECTIF CARABINE SÉNIORS/DAMES  
ÉPREUVES OLYMPIQUES**

<b>10 m Hommes</b>	<b>50 m Hommes 3x40</b>	<b>50 m Hommes 60 BC</b>
DHALLUIN Mickael	DHALLUIN Mickael	DHALLUIN Mickael
GERMOND Étienne	GEORGET Alexandre	GEORGET Alexandre
HENRY Josselin	GERMOND Etienne	GRAFF Cyril
MONNIER Jérémy	GRAFF Cyril	HENRY Josselin
PIASECKI Pierre-Edmond	HENRY Josselin	JENICOT Guillaume
SAUVEPLANE Valérian	MONNIER Jérémy	MORENO FLORES Rémi
	MORENO FLORES Rémi	RENAUD Joël
	SAUVEPLANE Valérian	SAUVEPLANE Valérian

<b>10 m Femmes</b>	<b>50 m Femmes 3x20</b>
BRIZE Laurence	BRIZE Laurence
EVESQUE Émilie	EVESQUE Émilie
FAYOLLE Marie	FAYOLLE Marie
GIGON Marie-Laure	ROBERT Sarah
OLRY Jennifer	
ROBERT Sarah	

Entraîneurs : Pascal BESSY, Eric VILLER

**COLLECTIF PISTOLET JUNIORS  
ÉPREUVES OLYMPIQUES**

**10 m Hommes**

ADAMUS Antoine  
BECQ Florian  
CHAMPAGNAT Antoine  
LODIEL Anthony  
QUIQUAMPOIX Jean

**Pistolet Vitesse 25 m**

GREFFIER Clément  
LAVERROU KRAUSER  
LHOTE Pierre Alexandre  
POLO Vincent  
QUIQUAMPOIX Jean

**50 m Hommes**

ADAMUS Antoine  
BECQ Florian  
CHAMPAGNAT Antoine  
GAQUIERE Thomas  
LODIEL Anthony

**10 m Femmes**

BATIER Fanny  
GALLIEN Alisson  
LAMOLLE Mathilde  
RENE Anne Isabelle  
SCIRE Sophie

**25 m Femmes**

BATIER Fanny  
GALLIEN Alisson  
LAMOLLE Mathilde  
SCIRE Sophie

Entraîneur : Élodie COTTIN

Entraîneurs adjoints : Patrick BIEBUYCK, Laurent SASSO

**COLLECTIF PISTOLET SÉNIORS/DAMES  
ÉPREUVES OLYMPIQUES**

**10 m Hommes**

ARTAUD Boris  
BOUTMARD Julien  
EGRETAUD Eric  
JEANNINGROS Vincent  
LAPEYRE Walter

**Pistolet Vitesse 25 m**

ARTAUD Boris  
BESSAGUET Clément  
DAUMAL Fabrice  
HISLER Julien  
KIEFFER Franck  
SAUVAGE Thibaut

**50 m Hommes**

BOUTMARD Julien  
EGRETAUD Éric  
JEANNINGROS Vincent  
LAPEYRE Walter  
LORAIN David

**10 m Femmes**

GOBERVILLE Céline  
GOBERVILLE Sandrine  
GUILIANO Cyrielle  
PESCAYRE Laurie  
TIRODE Stéphanie

**25 m Femmes**

COTTIN Élodie  
DAVID Clémentine  
GOBERVILLE Céline  
GOBERVILLE Sandrine  
GUILIANO Cyrielle  
ROY Brigitte  
TIRODE Stéphanie

Entraîneurs : Hervé CARRATU, Philippe HEYERE

Entraîneurs adjoints : Martial CHAUSSE, Laurent SASSO

## TABLEAUX DES COLLECTIFS ÉPREUVES PLATEAU

Pour les disciplines Plateau (25 tireurs), les groupes A des collectifs Fosse et Skeet olympique auront accès de façon prioritaire aux échéances de référence (coupes du Monde, championnat d'Europe et du Monde), tandis que les groupes B devront afficher leurs capacités à performer sur des grands prix internationaux pour être éligibles sur les compétitions de référence.

COLLECTIF PLATEAU - FOSSE OLYMPIQUE/DOUBLE TRAP			
A	FO Hommes	SENIORS FO Femmes	DT Hommes
		CLAMENS Stéphane DESERT Antonin GAILLARD Kévin TACHIN Vincent	CORMENIER Carole COUZY Mélanie REAU Delphine
B	FO Hommes	FO Femmes	DT Hommes
		CHAVASSIEUX J-Pierre PAES Jean-Yves	COUET Adeline SAUZET Marina
JEUNES	FO Hommes	JUNIORS FO Femmes	DT Hommes
		GARCIN Tristan LACROIX Jean-Baptiste OBLET Dorian	

Entraîneur : Paolo DONATO

COLLECTIF PLATEAU - SKEET OLYMPIQUE			
A	SO Hommes	SENIORS SO Femmes	
		PETIT Emmanuel TERRAS Anthony	GIRARDET Véronique
B	SO Hommes	FO Femmes	
		DELAUNAY Eric LATOURE Florian POUMAILLOU Édouard	ANASTASSIOU Lucie LEYON Pascale
JEUNES	SO Hommes	JUNIORS SO Femmes	
		CHAURAY Dylan FROMENT Damien VRIGNAUD Sébastien	

Entraîneur : Anthony SZEWC



## CONVENTION INDIVIDUELLE HAUT NIVEAU



### CONVENTION INDIVIDUELLE HAUT NIVEAU COLLECTIFS 2013/2014

*Athlète de la Filière de Haut Niveau / Fédération Française de Tir*

#### **Entre :**

La Fédération Française de Tir, dont le siège social se situe au 38, rue Brunel - 75017 Paris, ci-après dénommée "FFTir" représentée par Monsieur Gilles MULLER, Directeur Technique National

#### **Et :**

L'athlète sous signataire : Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

relevant de la Fédération Française de Tir inscrit sur la liste nationale des sportifs de haut niveau en catégorie \_\_\_\_\_

#### **Étant préalablement exposé ce qui suit**

Représenter son pays au plus haut niveau international et remporter des victoires est une consécration à laquelle aspire tout athlète. C'est conjointement le fruit d'un long investissement personnel de l'athlète et de l'efficacité du système fédéral.

Dans ce cadre, l'athlète n'agit plus seulement à titre individuel ; il est aussi perçu comme un représentant de la nation, de sa fédération et de son club.

Il est apparu opportun à la FFTir de formaliser les relations qui la lient aux athlètes de la filière de haut niveau.

Cette convention individualisée, doit être signée par le Directeur Technique National, l'entraîneur et l'athlète sélectionné dans les différents collectifs de préparation de l'année, quelle que soit la structure d'entraînement dont il relève.

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et les obligations réciproques de la FFTir et des sportifs des collectifs en vue de la préparation des échéances internationales.

**En signant cette convention, la FFTir et l'athlète s'engagent à respecter les points mentionnés ci-après.**

## **1 - ENCADREMENT**

**La Fédération s'engage à :**

⇒ nommer, sur chaque pôle France et pôle Espoirs, un entraîneur en charge de la préparation des sportifs,

⇒ désigner pour chaque sportif des collectifs un cadre national en qualité de référent.

*Ce référent est le garant du projet sportif et personnel de l'athlète. Il centralise les échanges entre les parties concernées par ce projet (sportif, employeur, structure de formation, famille, etc.), et en tient informé la D.T.N.*

## **2 - PROGRAMME et MOYENS D' ACTIONS**

**La Fédération s'engage à :**

⇒ mettre en œuvre, pour tous les athlètes relevant des collectifs de préparation un programme de stages et compétitions. Pour les sportifs retenus en équipe de France suite aux épreuves de sélection, un programme de préparation terminale sera aussi édité. Ce programme d'actions pourra être individualisé pour les athlètes des collectifs,

⇒ dans la limite des budgets disponibles, la FFTir participera financièrement pour toutes les opérations organisées dans le cadre de la filière du haut niveau et de l'équipe de France (regroupements, stages, compétitions, opérations de communication),

Conformément aux règles financières de la FFTir, selon les actions et sur décision adoptée du Comité Directeur fédéral, le mode de remboursement des déplacements prévu est le suivant :

- voiture : 0.18 € du Km
- train : billet de 2<sup>e</sup> classe
- avion ou locations diverses : accord préalable de la DTN.

⇒ la FFTir s'engage à demander à l'État, le versement d'une aide financière au profit des sportifs des collectifs 2013/2014 classés en liste Jeune, Senior ou Élite, par le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.), au titre du chapitre des aides personnalisées.

⇒ Mettre à disposition sur proposition de l'entraîneur, une aide personnalisée forfaitaire pour le matériel et les accessoires de tir nécessaires.

⇒ Les modalités de versement des aides personnalisées mandatées par la FFTir seront envoyées par le C.N.O.S.F de la façon suivante :

- l'aide forfaitaire est versée chaque trimestre,
- les primes à la performance seront versées suivant le calendrier sportif,
- les demandes d'aides sociales et aides personnalisées sollicitées par les sportifs, seront étudiées par la DTN dans le cadre de la convention individuelle ci-jointe,
- les remboursements de frais se feront uniquement sur facture acquittée à la date de l'année civile de référence.

Cet échéancier sera intégralement respecté sous réserve que les fonds destinés à financer les aides personnalisées soient, au préalable, versés au CNOSF par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Pour bénéficier de ces aides, le sportif doit être exempt d'arriérés vis-à-vis de la FFTir.

**L'athlète s'engage à :**

- ⇒ définir en relation étroite avec son entraîneur et/ou son cadre référent, ses objectifs et son programme individuel,
- ⇒ donner régulièrement des informations à son entraîneur et/ou son cadre référent afin de lui permettre une régulation optimale du programme et une capitalisation du travail réalisé,
- ⇒ participer à toutes les actions définies dans son programme individuel,
- ⇒ respecter l'ensemble des règles édictées par la FF Tir notamment le mode de sélection et les règles de fonctionnement de la filière du haut niveau,
- ⇒ respecter le règlement intérieur de toutes les structures support des pôles de la filière du haut niveau et des centres d'accueil et d'hébergement utilisés pour les actions de stages et compétitions,
- ⇒ mettre en œuvre toute action jugée nécessaire pour atteindre ses objectifs sportifs dans le respect de la déontologie sportive.

### **3 - SUIVI MÉDICO-SPORTIF**

**La Fédération s'engage à :**

- ⇒ accompagner les athlètes dans le cadre du suivi médico-sportif prévu par la loi particulièrement sur les pôles France/pôles Espoirs,
- ⇒ respecter la confidentialité de toutes les informations médicales.

**L'athlète s'engage à :**

- ⇒ se soumettre à tous les examens relatifs au protocole tels que précisés dans le Règlement de la Gestion Sportive et informer son entraîneur et/ou son cadre référent, des éventuels actes médicaux pouvant avoir des conséquences sur sa participation aux compétitions de référence,
- ⇒ faire parvenir au médecin de la FFTir le compte-rendu des examens et explorations fonctionnelles exécutées dans le cadre du suivi médical réglementaire.

## **4 - LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

### **La Fédération s'engage à :**

⇒ diffuser toutes informations concernant les règlements et les actions de prévention prévus dans ce domaine,

⇒ apporter par l'intermédiaire du médecin fédéral et des médecins des équipes de France, une réponse à toutes les questions relatives à la lutte contre le dopage.

### **L'athlète s'engage à :**

⇒ prendre connaissance des textes et documents de référence concernant la lutte contre le dopage,

⇒ veiller à ne prendre aucune substance figurant sur la liste des produits interdits en cours de validité,

⇒ se prêter à tout contrôle en compétition, hors compétition ou à l'entraînement,

⇒ vérifier mensuellement son classement mondial par épreuve (ISSF),

⇒ tenir à jour, à l'aide des moyens proposés par les acteurs institutionnels (AFLD, ISSF) en charge de la lutte contre le dopage, les informations relatives à sa localisation personnelle (pour les trois mois à venir) pour répondre à toute demande de contrôle inopiné (logiciel ADAMS).

## **5 - PUBLICITÉ ET COMMUNICATION**

### **Promotion des équipes de France**

#### **Image collective**

Conformément à la charte du sport de haut niveau, la FFTir dispose des droits exclusifs d'utilisation de l'image collective des tireurs membres de l'équipe de France. L'image de l'équipe de France est considérée collective à compter de quatre membres minimum.

#### **Image individuelle**

Le sportif donne à la FFTir pendant toute la durée de la présente convention, l'autorisation d'associer sur tout le territoire Français, son image individuelle et son nom à la FFTir pour la promotion de la discipline qu'il pratique.

Lorsque le sportif remporte une ou des médailles lors de toute compétition (y compris les Jeux Olympiques), il donne à la FFTir, l'autorisation d'utiliser sur tout le territoire Français, son image individuelle (médaillée), et son nom après la compétition pour la promotion de la discipline pendant une durée d'un an suivant la compétition et pour l'information interne des partenaires.

Sur tous supports de communication quels qu'ils soient et notamment : affiches, tracts, licence, dépliants, catalogues, plaquettes, dossiers de presse, publicités et articles dans la presse écrite et en ligne, site internet de la FFTir, diffusion vidéo, badges d'accès aux compétitions, journaux

sportifs télévisés, ainsi que tout objet publicitaire dans le cadre de la promotion de la discipline. Cette autorisation est donnée à titre gracieux et contribue à l'ensemble des moyens financiers et matériels mis à disposition du dit sportif par la FFTir.

Cette autorisation est subordonnée à l'accord préalable du sportif concernant uniquement le choix de l'image/la photographie devant être reproduite. Sans réponse écrite (e-mail, fax...) du sportif sous 72 h, l'accord sera réputé acquis.

La FFTir mettra gracieusement à la disposition du sportif les images le concernant lors des compétitions pour lesquelles la FFTir est titulaire des droits d'exploitation, conformément aux dispositions de l'article L333-1 du code du sport, afin que ce dernier puisse les utiliser sur tout support de promotion le concernant (site internet du sportif, dossier de présentation, film sur le sportif par exemple) sans que cette promotion puisse mettre en difficulté un partenaire de la FFTir et à l'exclusion de toute promotion liée à des activités nuisant à l'image de la FFTir. Le sportif avisera la FFTir de l'objet de l'utilisation de ces images et la FFTir se réserve le droit de s'y opposer.

## **6 - SUIVI DE FORMATION ET SOCIOPROFESSIONNEL**

### **La Fédération s'engage à :**

- ⇒ assurer les rôles de coordination et de centre ressources en matière de suivi de carrière des athlètes,
- ⇒ soutenir le sportif dans sa démarche,
- ⇒ respecter la confidentialité des informations relatives à la situation personnelle du sportif contenues dans la base de données fédérale.

### **L'athlète s'engage à :**

- ⇒ être moteur dans son projet,
- ⇒ informer son cadre référent de son programme de formation et/ou de son projet d'orientation,
- ⇒ tout mettre en œuvre pour concilier son projet sportif et ses objectifs de formation à long terme,
- ⇒ tenir à jour les informations relatives à sa situation personnelle dans la base de données fédérale.

## **7 - RELATIONS AVEC LES PRÉSIDENTS DE CLUBS**

### **La Fédération s'engage à :**

- ⇒ établir à la demande du sportif une convocation nominative pour toutes les actions principales.

### **L'athlète s'engage à :**

- ⇒ communiquer à la demande de son président de club son programme d'équipe de France.

## **8 - NON RESPECT DES ENGAGEMENTS**

### **Liste non exhaustive d'exemples se rapportant au non respect des engagements :**

- absences injustifiées notamment lors de préparations spécifiques,
- retards répétés,
- mauvaise volonté évidente,
- comportement en contradiction avec l'éthique du Tir,
- manque de respect à l'encadrement technique ou médical,
- non participation ou non respect des horaires d'entraînement,
- non respect des règles du suivi médical réglementaire,
- hygiène de vie,
- comportement à l'intérieur et à l'extérieur du lieu d'entraînement et de compétition.

### **Par rapport aux compétitions internationales, stages, championnats et manifestations officielles :**

- tenue vestimentaire non respectée (tenue de ville et sportive),
- équipements sportifs ADIDAS non portés,
- comportement général...

### **Mesures :**

Le non respect des engagements du présent contrat peut donner lieu à :

- un avertissement oral,
- un avertissement écrit,
- le retrait ou la diminution de l'aide individualisée,
- et toute autre mesure nécessaire notamment : exclusion d'un stage de préparation, de l'équipe de France, retrait de la sélection...

***Le Directeur Technique National ou son représentant et l'athlète sont chargés de veiller au respect des différentes clauses de cette convention.***

## **9 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la saison sportive 2013/2014.

Fait à Paris, le :

**Le sportif** et ou en cas de minorité

**le représentant légal**

**Gilles MULLER**

Directeur Technique National



## PISTOLET



NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE .....

Tel .....

E-mail .....

CLUB .....

LIGUE .....

## CATEGORIE

COLLECTIF .....

AGE et catégorie .....

LISTE Haut Niveau .....

Surclassement international prévu (précisez) : .....

## EPREUVES

Olympiques :

Priorité \*



Autres épreuves mondiales :



\* noter l'ordre de priorité 1-2-3

# CONVENTION INDIVIDUALISÉE

# SAISON 2013/2014

FEDERATION FRANCAISE DE TIR - 38 RUE BRUNEL 75017 PARIS - TEL 01 58 05 45 45









# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



2013 - 2017

